

VOTRE RÉGION

HANDICAP ET INTÉGRATION SCOLAIRE

Ce que dit la loi

■ Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. La loi du 11 février 2005 le réaffirme, qui renforce les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté. Les parents sont de plus en plus étroitement associés à la décision d'orientation de leur enfant et à la définition de son projet personnalisé de scolarisation. Mais cette intégration sera d'autant plus efficiente, que les enseignants y auront été préparés.

TROUBLES DU LANGAGE

Quelques dyslexiques célèbres...

■ Établie par l'Apeda Drôme, voici une liste non exhaustive de quelques dyslexiques célèbres.

Agatha Christie, Albert Einstein, Anthony Hopkins, Auguste Rodin, Benjamin Franklin, le Prince Charles d'Angleterre et son fils Harry, Dustin Hoffman, Dwight D. Eisenhower, Edgar Poe,

Edouard VII d'Angleterre, le général George Patton, George Bush fils, Gustave Flaubert, Jules Verne, Hugues Auffray, Jack Nicholson, Jackie Stewart, John F. Kennedy, John Lennon, Johnny Hallyday, Léonard de Vinci, Louis Pasteur, Ludwig van Beethoven, Magic Johnson, Marlón Brando,

Michel-Ange, Nathalie Baye, Nelson Rockefeller, Paul Ehrlich (prix Nobel de Médecine en 1908), Richard Strauss, Richard Cohen, Robert Kennedy, Steve McQueen, Steven Spielberg, Sylvester Stallone, Walt Disney, Whoopi Goldberg, William Doyle, William Hewlett (Hewlett Packard), Winston Churchill...

COMPTOIR DU CARRELAGE

Choix · Conseil · Qualité

**Pierres naturelles
Dalles extérieures
Carreaux piscine**

**CENTRE VILLE
26 ST-MARCEL-LÈS-VALENCE
04 75 58 84 15
www.comptoirducarrelage.fr**

211712700

de dyslexie, de dysphasie et/ou de dyspraxie, meilleures sont les chances de les intégrer scolairement et socialement

la prise en charge des troubles "dys"

Novateur, un Sessad spécifique "troubles du langage et des apprentissages"

C'est une équipe très éminine qui compose le Sessad TLA. Agréé pour 30 places, il suit les enfants et adolescents de cinq à 16 ans présentant des troubles spécifiques des apprentissages, légers ou graves, fonctionnels ou non, sans troubles psychologiques prévalissants sans



apprentissages) ou par d'autres Sessad polyvalents comme ceux de Lamastre et d'Annonay. Néanmoins, ses 30 places sont réservées aux enfants habitant dans un rayon de 30 km autour de Bourg-lès-Valence, où il a son siège.

« Le gros plus du Sessad est la rééducation très personnalisée en neuropsychologie », souligne le Dr Fontaine-Carbonnel. Son avantage : « associer plusieurs rééducations. » Et toujours sur le temps scolaire. « C'est le Sessad qui se dé-



TROIS QUESTIONS

AU...

Dr Marilyne Vasselon-Rai

Neuropédiatre à l'hôpital de Valence, responsable du dépistage des dys

« Il en va du diagnostic social des enfants »